

04 COMMUNIQUE DE PRESSE

2021 POPAI France appelle au soutien de la filière MPV

En avril 2020, POPAI France - Syndicat National du Marketing Point de Vente avait alerté les donneurs d'ordre du Retail sur l'impact de la crise sanitaire qui avait entraîné la fermeture des magasins et des lieux recevant du public non indispensables à la vie du pays.

Tous les acteurs du Marketing Point de Vente que nous représentons : enseignes, distributeurs, marques, agences, prestataires de services, comprenaient cette décision de santé publique et la soutenaient.

Néanmoins, au regard de ces mesures exceptionnelles de quasi-arrêt de l'activité du commerce en France qui perdurent depuis plus d'un an, nos adhérents et donc vos fournisseurs ont lourdement été impactés : fermetures d'usines, cessations d'activités, licenciements massifs...

C'est pourquoi POPAI France convie toutes les parties prenantes à la solidarité et rappelle l'engagement des donneurs d'ordre en faveur d'un « Commerce plus Responsable » dans le respect de vos engagements RSE.

En effet, l'adoption massive de chartes prévoyant à cet égard de construire des relations fournisseurs éthiques et de qualité en est le parfait exemple, telle que la [Charte Relations Fournisseurs Responsables](#) signée par la majorité des grands donneurs d'ordre qui prévoit à titre d'exemple :

- **Engagement n°1** : « *les donneurs d'ordre s'engagent à ne pas déformer l'esprit de la loi* ».
- **Engagement n°5** : « *Pour apprécier la compétitivité entre les offres de différentes provenances, les grands donneurs d'ordre s'attacheront autant que faire se peut à :
- prendre en compte l'ensemble des composantes du coût, ne pas seulement comparer le prix du bien ou du service, mais intégrer l'ensemble des coûts complémentaires (...)
- intégrer, notamment en matière de sous-traitance, l'ensemble des aléas à l'évaluation de ces coûts totaux (...)* »
- **Engagement n°8** : « *(...) les acheteurs doivent être : (...) chargés d'assurer une mise en concurrence ouverte, libre et loyale... transparence et traçabilité des procédures, prise en compte du coût total tel que défini au point 5* »

Concrètement :

1. **Les principes de loyauté et de bonne foi dans la négociation**, la formation et l'exécution des contrats, érigés au rang de dispositions d'ordre public par le législateur (article 1104 du code civil) **doivent être appliqués, notamment lors de la recherche du meilleur prix.**
2. **Proposer, inciter ou accepter des prix d'achats ou de ventes inférieurs au marché serait contraire à la loyauté et à la bonne foi dans le contexte actuel** et aurait pour effet de mener l'ensemble des acteurs du secteur à leur perte à terme, créant une distorsion sévère et surtout financièrement intenable de la concurrence, bien opposée aux principes affichés des chartes RSE de vos entreprises.
3. De même, **les accords commerciaux des exercices 2019, 2020 et 2021 - au titre de la RSE, mais aussi au titre de [l'article 1195 du code civil](#), devraient être appliqués avec discernement** en particulier pour 2019 et suspendus pour les exercices 2020 et 2021, afin de tenir compte de la situation économique et sociale exceptionnelle.

POPAI France vous alerte sur cette situation qui déstabilise l'ensemble de vos partenaires (fournisseurs, prestataires de services...) et qui met en péril la survie de ceux qui continuent de produire à vos côtés - aggravé par la hausse des matières premières qui les impacte directement et qui les fragilise encore plus.

Nous attendons donc de vous un soutien clairement affiché à cette filière en sensibilisant tous vos services internes et externes (*achat, marketing, études, commerciales, force de vente...*) afin que les engagements RSE auxquels vous avez souscrits soient respectés et appliqués de manière scrupuleuse.

Votre rôle est primordial dans la crise que nous traversons et vos actions en faveur de vos partenaires de longues dates ne feront que renforcer vos relations pour l'avenir – et ainsi, soutenir de manière manifeste un « Commerce plus Responsable ».

Toute l'équipe de POPAI France reste disponible et mobilisée pour ses adhérents et l'ensemble de la filière du Marketing Point de Vente.

Pour le **Syndicat National du Marketing Point de Vente**

Sandrine JEAN
Directrice Générale